

Réunion du 11 mai 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATRE VAN HECKE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CP/2015/170 - Administration générale - 5  
Fourniture d'électricité pour les bâtiments du Département et des collèges - constitution d'un groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg, les communes de l'Eurométropole, la communauté de communes de Saverne et la ville de Saverne**

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve, sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de l'accord-cadre au profit de chacun des membres du groupement, sans minimum ni maximum, portant sur la fourniture d'électricité, d'une durée maximale de trois ans pour un montant annuel estimatif d'un million d'euros HT pour le Département du Bas-Rhin et de deux millions d'euros HT pour les collèges,

- approuve la conclusion, en vue de la passation dudit accord-cadre d'une convention de groupement de commandes entre le Département du Bas-Rhin représentant également les collèges du Département, l'Eurométropole de Strasbourg, les communes membres de l'Eurométropole, ainsi que la communauté de communes de la région de Saverne et la Ville de Saverne, l'Eurométropole de Strasbourg assurant la mission de coordonnateur,

- autorise le président ou son représentant à signer en son nom et au nom des collèges la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération sachant que l'Eurométropole de Strasbourg aura la mission d'organiser l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants,

- autorise le président ou son représentant à exécuter les marchés subséquents de l'Eurométropole de Strasbourg en résultant ,

- autorise le président ou son représentant à signer la convention tripartite Département du Bas-Rhin / Fournisseur / Paierie départementale relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses d'énergie.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150511-lmc192865-CC-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 26/05/15